

Bilan des évolutions salariales 2015

Augmentations

- Fin 2014 : moyenne mensuelle par salarié => 2571 €
- Fin 2015 : moyenne mensuelle par salarié => 2542 €
- NAO 2013 => **631** salariés bénéficiaires
(pour un total de 65.484 € mensuels)
- NAO 2015 => **513** salariés bénéficiaires
(pour un total de 59.625 € mensuels)

Fini le temps des largesses !

Normal, en 2015, zéro pression :



- ⇒ Pas de projet d'envergure : CRM & DWH, NPC, Mobilité, MaBanque, SEPA Mail, Gerico, Chorale, Malicea,
- ⇒ Le « run » s'est passé comme sur des roulettes : ce n'est pas comme si on n'avait pas passé l'année à colmater les fuites du PUC ou à résoudre des milliers d'incidents (il n'en reste que quelques centaines en attente...).
- ⇒ **Bref la routine...**

La direction se félicite probablement de la baisse de la masse salariale occasionnée par l'embauche de jeunes, mais dans le contexte actuel, ce n'est pas en rognant sur les augmentations qu'elle retiendra ces nouveaux talents...

Toujours cette vision à la petite semaine d'économies à 2 balles, et après moi le déluge ...

Classification

En 2015, **2 nouveaux salariés ont été déclassés.**

SUDCATS se bat depuis 5 ans pour supprimer ces injustices issues de la fusion, pour que ceux-ci puissent réintégrer leur niveau d'origine. Pendant ce temps, la direction crée des nouveaux cas...

Lors de la NAO, nous avons encore constaté que trop de salariés ont encore une PCP au moins deux niveaux supérieure à leur PCE, certains ayant jusqu'à 4 niveaux d'écart !

L'expertise peut se matérialiser par une majoration d'un seul niveau de PCP, mais au-delà, c'est de la mauvaise gestion des ressources humaines.

La GPEC saura-t-elle résoudre ces dysfonctionnements ?

Des chiffres édifiants

- PCE 8 : 30% des salariés ont obtenu de la RCI, pour un montant moyen mensuel de 93 euros.
- PCE 9 : 22% de RCI, soit en moyenne 88 euros.
- PCE 10 : 25% de RCI, soit en moyenne 107 euros.
- PCE 11 : 30% de RCI, soit en moyenne 105 euros.
- PCE 12 : 32% de RCI, soit en moyenne 116 euros.
- PCE 13 : 35% de RCI, soit en moyenne 126 euros.
- **PCE 14 : 44% de RCI**, soit en moyenne 144 euros.
- **PCE 16 et 17 : 42 et 44% de CHEFS ont obtenu du RCI.**



Pour l'attribution moyenne des PCE 16 et 17, la direction nous cache les chiffres sous couvert qu'il n'y a pas assez de femmes à ces niveaux et que le faible effectif permettrait de reconnaître les personnes concernées.

Mais un calcul rapide à partir des données fournies nous amène à **250 euros minimum** !

Soit 1,5% des salariés CATS qui captent plus de 10 % de l'enveloppe de RCI.

On n'est jamais aussi bien servi que par soi-même !

Promesses

En 2015, la direction s'était engagée à faire des focus sur certaines catégories de salariés : les bas salaires, les détachés CATS dans une autre structure, les oubliés, les baisses de PCE.

Au final, **ces catégories de salariés ont obtenu moins que la moyenne des salariés.**

Focus, vous avez dit focus...

Conclusion

Sur ces bases, se sont engagées les NAO 2016... La première proposition de la direction n'est même pas le minimum syndical...

... On négocie avec des marchands de tapis : « je te fais une proposition ras des pâquerettes, pour pouvoir ensuite te faire avaler ma proposition finale au rabais, en te faisant croire que j'ai fait des efforts »...

Et avec comme cerise sur le gâteau, le chantage à la signature :

« vous ne signez pas ? Alors on revient à la proposition initiale ! »

Contrairement à nos dirigeants, ce n'est pas ainsi que SUD CATS conçoit le dialogue social !

NAO 2016: C'est mal parti...

Rejoignez
Sud
CATS

◀..... Vos Délégués Syndicaux▶

- ✓ Alexandre TRICOIRE (Vannes)
- ✓ Walter OLIVERA-SILVERA (Grenoble)
- ✓ Bernard DIGONNET (Annecy)

- ✓ Nathalie PRUNIER (Lyon)
- ✓ Yves FRANCE-LANORD (Albi)
- ✓ Emmanuel DELHUMEAU (Vannes)